

CONSEIL MUNICIPAL  
3/5/23

Procès-Verbal de Réunion

Séance du 3 mai 2023 :

Etaient présents : Mmes Anne-Sophie ANCHIER, Marie-Andrée ESTRADE, Marie-Ange LELLI, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Franck REYNAUD, VERNOL, Stephan VERON.

Etaient absents excusés : Esther BLANCHARD avec pouvoir à Marie-Ange LELLI, David RAULET avec pouvoir à Georges ANTONY et Clémence VIEU.

Assistait à la réunion : M. Geoffrey LAIGNEAU, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie ANCHIER

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour :

1°) Indemnités des Elus :

Le Maire explique qu'il s'agit de la délibération votée au dernier Conseil Municipal que les Services Préfectoraux ont refusé d'enregistrer car le logiciel de transmission n'était pas conforme à celui retenu par leurs Services.

2°) Intégration de Mme Anne-Sophie ANCHIER en tant que Conseiller délégué :

Le Maire expose au Conseil que l'indisponibilité momentanée du deuxième adjoint (Clémence VIEU) ajoute un surcroît de travail à l'exécutif ; ainsi, il propose que Mme Anne-Sophie ANCHIER prenne en charge les attributions à ce poste, et en particulier, les missions de relation avec le RPI et la coordination de la Communication (élaboration du bulletin Municipal en collaboration Jean-Philippe MARRON (1<sup>er</sup> Adjoint). L'indemnité de délégation sera celle attribuée au poste vacant.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

3°) Raccordement au réseau électrique du Permis de Construire déposé par M. Daniel VERON :

Le Maire expose au Conseil que dans ce dossier de demande de PC et, compte tenu que le réseau électrique Basse Tension est inexistant, le SDE 07 a estimé le coût des travaux à 3 283,41€. Il sera proposé à M VERON Daniel de supporter le coût des travaux avec « accord au demandeur » qui lui permettra de surcroît à la possession de l'équipement propre. En cas de refus de celui-ci un avis non-favorable sera envoyé au service instructeur de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition.

#### 4°) Présentation du dossier PCS et programmation de sa mise en place :

Le Maire expose au Conseil que ce dossier PCS a été lancé fin 2021 par m. le Préfet de l'Ardèche ; il s'impose à toutes les Communes. Sa mise en place doit se faire avec méthode et rigueur.

Après un long échange, il est décidé de réunir les deux Commissions les plus à même de travailler cette mise en place : « Environnement, cadre de vie et ruralité » et « Bâtiments, urbanisme et gestion de l'espace » .

#### 5°) Questions diverses :

##### ➤ Agent d'entretien :

Le Maire informe l'assemblée que M. Xavier SANCHEZ nous a adressé sa lettre de démission mettant ainsi fin à son contrat de travail. Non sans une certaine surprise, l'Assemblée prend acte de cette décision. Ainsi, l'obligation de pourvoir à son remplacement a fait l'objet d'une large discussion. A l'issue de laquelle il est arrêté :

- que ce poste doit être pourvu par un temps plein ;
- qu'il sera proposé à M. Frédéric BOURRET, actuellement en CDD ;
- qu'une répartition du temps de travail hebdomadaire sera revue.

##### ➤ Entretien avec le couple aubergiste :

La Commission en charge de l'Auberge rencontrera le Couple Laura et Olivier le mercredi 10 mai prochain.

##### ➤ L'EAU (le réseau et les travaux) :

Le Géomètre chargé du bornage des captages doit intervenir dès le 11 mai prochain.

##### ➤ La salle des fêtes :

Un inventaire des équipements et matériels à son fonctionnement est nécessaire et urgent. La Commission en charge se réunira le mardi 9 mai prochain.

##### ➤ Le Marché de Pays :

Le Comité d'Animation met la dernière main pour la saison 2023.

##### ➤ L'arrêt au col d'Auriolles :

Le Conseil unanime renouvelle sa demande auprès de la CCBA pour un arrêt de « Tout'enbus » au Col d'Auriolles ; lieu de retournement des Bus de la ligne sur Vesseaux.

La séance est levée à 21h.

La Secrétaire de séance,

Anne-Sophie ANCHIER.



Le Maire,

Georges ANTONY.

